

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 novembre 2018 à 19h30 à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

Est absent :

Le conseiller, M. Serge Clément

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

2018-11-396 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 novembre 2018

Le point suivant est ajouté à l'ordre du jour :

3.8 Dépôt du processus budgétaire

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du 13 novembre 2018.

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 novembre 2018

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 octobre et de la séance extraordinaire du 23 octobre 2018

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 11 octobre au 14 novembre 2018

3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du 26 septembre au 2 novembre 2018

- 3.3 Demande de financement, subvention et autre
 - 3.3.1 Modification de la résolution numéro 2018-05-162 – Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du programme
 - 3.3.2 Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent : demande d'aide financière des municipalités riveraines au fleuve de leur territoire
 - 3.3.3 M. William Bourbonnais : compétitions de vélo de route / Politique de subvention à l'élite – volet sportif
 - 3.3.4 Mlle Mariane Trudel : compétition de Cheerleading / Politique de subvention à l'élite – volet sportif
 - 3.3.5 Mme Martine Asselin -Politique de soutien à l'intégration pour famille vivant avec une personne ayant une déficience intellectuelle ou physique
 - 3.3.6 Prêt d'Honneur du Diocèse de Valleyfield : invitation au 63^e banquet annuel
 - 3.3.7 Association des gens d'affaires de Soulanges : invitation à l'assemblée générale annuelle
- 3.4 Paiement de factures diverses :
 - 3.4.1 Les Pavages Théorêt Inc. : acceptation du décompte progressif numéro 3 (final), acceptation finale des travaux et libération de la retenue / travaux de préparation de surfaces et pavage du lien cyclable Saint-Jean (rues Valade à Saint-Joseph)
 - 3.4.2 Perma Route Inc. : paiement de la facture numéro 581 pour les travaux de scellement de fissures
 - 3.4.3 La Compagnie Meloche Inc.
 - 3.4.3.1 Acceptation du décompte progressif numéro 6 (final) et acceptation définitive des travaux dans le cadre des travaux de réfection d'une partie du chemin du Fleuve
 - 3.4.3.2 Acceptation du décompte progressif numéro 3 (final) et acceptation définitive des travaux dans le cadre des travaux de pavage du chemin Saint-Antoine
- 3.5 Mandat au Ministère des finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal
- 3.6 Dépôt des états comparatifs des 10 premiers mois de l'année 2018 et des estimés au 31 décembre 2018
- 3.7 Radiation de créances diverses

4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire

- 4.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées
 - 992, chemin du Fleuve – lot 2 048 25 / revêtement de la toiture
 - 1941, chemin du Fleuve – lot 2 047 990 / construction
 - 17, rue Saint-Joseph – lot 2 048 255 / 4^e version (modification clôture)
 - 320, chemin du Fleuve - lot 2 047 663 / changement de portes et fenêtres
 - 1202, chemin du Fleuve - lot 2 047 66 / borne recharge voiture électrique
 - Lot 4 287 492 / affichage temporaire
- 4.2 Demandes de dérogations mineures :
 - 4.2.1 1941, chemin du Fleuve (lot 2 047 990) – marge avant, marges latérales, profondeur et hauteur du bâtiment d'un nouveau bâtiment
 - 4.2.2 Lot 4 287 492 - affichage temporaire

4.3 Commission de la protection des territoires agricoles du Québec : demande d'autorisation pour l'aliénation et le morcellement du lot 2 048 546 (chemin du Fleuve)

4.4 Modification de la résolution numéro 13-11-591 / Demande d'acquisition d'un lot de grève de la station de pompage du fleuve en bordure des lots 2 048 214 et 3 810 161

5. Règlement

5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 425-2018 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2019

5.2 Avis de motion et dispense de lecture - règlement numéro 395-8-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin d'autoriser l'usage P204 dans la zone A-13 uniquement

5.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 395-8-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin d'autoriser l'usage P204 dans la zone A-13 uniquement

5.4 Avis de motion et dispense de lecture - règlement numéro 396-2-2018 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 396-2016 afin d'ajouter des objectifs et des critères applicables aux antennes de télécommunications

5.5 Adoption du projet de règlement numéro 396-2-2018 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 396-2016 afin d'ajouter des objectifs et des critères applicables aux antennes de télécommunications

5.6 Adoption du règlement numéro 370-1-2018 modifiant le règlement numéro 370-2014 relatif aux demandes de démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité des Cèdres

5.7 Résolution modifiant le règlement d'emprunt numéro 421-2018 décrétant un emprunt de 4 000 000\$ pour la construction d'un nouveau garage municipal afin de modifier les articles 2 et 6

6. Affaires administratives

6.1 Dufresne Hébert Comeau avocats :

6.1.1 Allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels supplémentaires pour l'année 2018

6.1.2 Mandat à la Cour d'appel du Québec relatif à la cause Municipalité des Cèdres c. Elena Venettacci

6.2 Entente hors-cour relative à la cause Ivanhoe Turcotte c. Municipalité des Cèdres / Cour du Québec, division petites créances

6.3 Vidéotron Services Affaires: renouvellement des comptes numéros 75776468-001-8 et 57672857-001-0 relatifs au service de téléphonie du Pavillon des Bénévoles et de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour une période de 36 mois

6.4 Appel d'offres public pour la collecte, transport et disposition des résidus domestiques pour les années 2019 à 2021 et 2 années d'option (2022-2023) : fréquence annuelle des collectes

7. Affaires municipales

7.1 Nomination d'un maire suppléant

7.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal

8. Ressources humaines

- 8.1 Modification de la Politique de travail des formateurs de premiers répondants 2018-2019
- 8.2 Nomination de M. Marino Chapadeau à titre de chef d'équipe au Service des travaux publics pour la période hivernale 2018-2019
- 8.3 Embauche de M. Nicola Pilon à titre de journalier/ouvrier temporaire au Service des travaux publics
- 8.4 Suspension sans solde de l'employé numéro 46

9. Service des loisirs, culture

- 9.1 Fin de l'entente de location Patinoire Leduc
- 9.2 Modification de la Politique de subvention pour activités sportives
- 9.3 M3béton : contrat pour l'achat, le transport et l'installation de 2 tables de ping-pong, modèle Halvard
- 9.4 Piste cyclables Soulanges : demande de contribution municipale pour l'entretien de la piste cyclable en 2018
- 9.5 Centre communautaire des aînés de Soulanges : autorisation de signature du contrat de services de popotes roulantes pour l'année 2019
- 9.6 Autorisation de travaux d'aménagement d'une patinoire extérieur au parc Colibris

10. Service de sécurité incendie

- 10.1 Demande de reconnaissance d'un véhicule d'urgence : autorisation de signature d'une entente

11. Ressources techniques et travaux publics

- 11.1 Gérard Leroux et fils Inc. : autorisation de signature d'une entente de service de déneigement
- 11.2 Pavages Vaudreuil Ltée. : contrat pour la fourniture et livraison de sable abrasif (AB-10) et de pierre concassée (AB-5) pour la période du 15 novembre 2018 au 15 avril 2019
- 11.3 Entreprise Dany Enrg. : contrat pour la fourniture de la main d'œuvre, le matériel et les équipements aux travaux de déchiquetage de branches pour l'année 2019
- 11.4 Ministère des Transports: autorisation de signature du contrat relatif aux travaux de fauchage de fossés d'une partie du chemin Saint-Féréol
- 11.5 Annulation de l'appel d'offres numéro AO 2018-14 – réfection du poste de suppression et réservoir Saint-Féréol
- 11.6 Remplacement de l'automate à l'aqueduc du Fleuve

12. Divers et correspondance

Période de questions

Parole au Conseil

Levée de la séance ordinaire

2018-11-397 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 octobre et de la séance extraordinaire du 23 octobre 2018

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 octobre et de la séance extraordinaire du 23 octobre 2018 et renoncent à leur lecture;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 octobre et de la séance extraordinaire du 23 octobre 2018 soient adoptés le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2018-11-398 Acceptation des comptes du 11 octobre au 13 novembre 2018

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 11 octobre au 13 novembre 2018 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes payés dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiement par chèques	155 759.85 \$
▪ Chèques annulés	0 \$
▪ Chèques règlements et fonds de parc	70 255.67 \$
▪ Paiements par prélèvement bancaire	413 434.53 \$
▪ Prélèvements bancaires annulés	20 938.12 \$
▪ Salaires versés – paies numéros 39 à 43	195 945.79 \$
▪ Contribution de l'employeur	22 656.89 \$

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-399 Acceptation de la liste des bons de commande du 26 septembre au 2 novembre 2018

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE conformément à l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes et la liste des engagements financiers de l'année 2018 transmises par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émises le 2 novembre 2018 ont été acceptées par le Conseil municipal à cette séance.

BONS DE COMMANDES	MONTANT ENGAGÉ
▪ Liste des bons de commandes	137 775.19 \$
▪ Listes des ententes	957 762.12 \$

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-400 **Demande de financement, subvention et autre**
Modification de la résolution numéro 2018-05-162 – Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du programme

ATTENDU la résolution numéro 2018-05-162 adhérent la Municipalité au Programme de mise en valeur intégrée et demandant à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a procédé à la révision du calcul du partage du montant alloué au Programme;

ATTENDU QUE le montant révisé pour la Municipalité des Cèdres s'établit à 105 300\$;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2018-05-162 de la façon suivante :

QUE la Municipalité des Cèdres accepte le partage du montant total de 212 000\$ suite à la révision du calcul qui s'établit comme suit :

- MRC Vaudreuil-Soulanges	0\$	
- Les Cèdres	105 300\$	49,7%
- Saint-Lazare	28 861\$	13,6%
- Vaudreuil-Dorion	77 840\$	36,7%

Adopté à l'unanimité

2018-11-401 Demande de financement, subvention et autre
Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent : demande d'aide financière des municipalités riveraines au fleuve de leur territoire pour service aux citoyens

ATTENDU QUE le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent est un organisme à but non lucratif dont le mandat est la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent, et ce en concertation avec la population;

ATTENDU QUE le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent répond aux citoyens concernant des plaintes, problèmes ou questions concernant le fleuve comme l'amélioration des bandes riveraines, la protection de la biodiversité aux abords du fleuve, la pollution diffuse, etc.;

ATTENDU QUE le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent demande une participation financière de 0,02\$ par citoyen aux municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent afin de continuer à gérer les demandes et à offrir les services à la population;

ATTENDU QUE la population de Les Cèdres s'élève à 6 888 citoyens;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE VERSER une aide financière au montant de 137.76\$ au Comité Zip du Haut-Saint-Laurent pour fins de services à la population pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-402 Demande de financement, subvention et autre
M. William Bourbonnais : compétitions de vélo de route / Politique de subvention à l'élite – volet sportif

ATTENDU la demande de subvention à l'élite pour M. William Bourbonnais, membre du Club de vélo ZTP Opto-Réseau;

ATTENDU QUE M. Bourbonnais a participé et remporté le championnat provincial des coupes du Québec le 22 juillet dernier et a été sacré meilleur sprinteur dans sa catégorie Pee-Wee en 2018;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE VERSER une subvention de 250 \$ à M. William Bourbonnais dans le cadre de la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-403 Demande de financement, subvention et autre
Mlle Mariane Trudel : compétition de Cheerleading / Politique de subvention à l'élite – volet sportif

ATTENDU la demande de subvention à l'élite pour Mlle Mariane Trudel, voltige dans l'équipe des Flyers All starz de Pierrefonds;

ATTENDU QUE Mlle Trudel a participé, en 2018, à plusieurs compétitions de calibre élite notamment au Championnat du monde à Orlando en Floride du 26 avril au 2 mai 2018;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

DE VERSER une subvention de 250 \$ à Mlle Mariane Trudel dans le cadre de la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-404 Demande de financement, subvention et autre
Mme Martine Asselin - Politique de soutien à l'intégration pour famille vivant avec une personne ayant une déficience intellectuelle ou physique

ATTENDU la demande de subvention de Mme Martine Asselin (pour Mme Joannie Lalonde) afin qu'elle puisse bénéficier d'une maison de répit ainsi que des services de gardiennage;

ATTENDU QUE la demande s'inscrit dans la Politique de soutien à l'intégration pour famille vivant avec une personne ayant une déficience intellectuelle ou physique;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

DE VERSER une subvention de 250 \$ à Mme Martine Asselin (pour Mme Joannie Lalonde) afin qu'elle puisse bénéficier d'une maison de répit ainsi que des services de gardiennage.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-405 Demande de financement, subvention et autre
Prêt d'Honneur du diocèse de Valleyfield : invitation au 63^e banquet annuel

ATTENDU l'invitation du diocèse de Valleyfield à participer au 63^e banquet annuel du Prêt d'Honneur qui se déroulera le 17 novembre prochain;

ATTENDU QUE le Prêt d'Honneur a pour but d'aider les étudiants du diocèse de Valleyfield qui entreprennent ou poursuivent des études postsecondaires à temps plein et d'une institution reconnue par le Ministère de l'Éducation;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE PARTICIPER au 63^e banquet annuel du Prêt d'Honneur organisé par le diocèse de Valleyfield, d'acheter deux billets au coût de 65\$ chacun (taxes incluses) et de désigner le maire, M. Raymond Larouche, à titre de représentant de la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-406 Demande de financement, subvention et autre
Association des gens d'affaires de Soulanges : invitation à l'assemblée générale annuelle

ATTENDU l'invitation de l'Association des gens d'affaires de Soulanges pour leur assemblée générale annuelle qui se déroulera le 28 novembre prochain;

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de l'Association;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

DE PARTICIPER à l'assemblée générale annuelle de l'Association des gens d'affaires de Soulanges qui se déroulera le 28 novembre prochain au coût de 50\$/billet (taxes incluses) et de désigner le conseiller, M. Louis Thauvette, à titre de représentant de la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-407 Paiement de factures diverses
Les Pavages Théorêt Inc. : acceptation du décompte progressif numéro 3 (final), acceptation finale des travaux et libération de la retenue / travaux de préparation de surfaces et pavage du lien cyclable Saint-Jean (rues Valade à Saint-Joseph)
Projet numéro 2016-800-04

ATTENDU la résolution numéro 2017-08-350 octroyant le mandat à Les Pavages Théorêt Inc. dans le cadre des travaux de préparation de surfaces et pavages du lien cyclable reliant les rues Valade et Saint-Joseph;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 3 (final) pour les travaux exécutés jusqu'au 11 septembre 2017;

ATTENDU la retenue contractuelle au montant de 2 260,06 \$;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ACCEPTER le certificat d'acceptation finale des travaux;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 3 (final) au montant de 1 130,03 \$ (taxes en sus), soit 50% de la retenue contractuelle à Les Pavages Théorêt Inc. dans le cadre des travaux de préparation de surfaces et pavages du lien cyclable reliant les rues Valade et Saint-Joseph.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel provenant d'un transfert du surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-408 Paiement de factures diverses
Perma Route Inc. : paiement de la facture numéro 581 pour les travaux de scellement de fissures

ATTENDU les travaux de scellement de fissures exécutés par Perma Route Inc. sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU la réception de la facture numéro 581;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACQUITTER la facture numéro 581 au montant de 13 045.65\$ à Perma Route Inc. pour les travaux de scellement de fissures exécutés sur l'ensemble du territoire.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-409 Paiement de factures diverses
La Compagnie Meloche Inc.
Acceptation du décompte progressif numéro 6 (final) et acceptation définitive des travaux dans le cadre des travaux de réfection d'une partie du chemin du Fleuve

ATTENDU la résolution numéro 2016-11-485 octroyant le mandat à la Compagnie Meloche Inc. dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin du Fleuve;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 6 (final) pour les travaux exécutés jusqu'au 15 novembre 2017;

ATTENDU l'inspection effectuée le 24 octobre 2018 confirmant que les travaux prévus aux documents contractuels ont été exécutés et que la construction est prête pour l'usage auquel elle est destinée conformément à l'article 2110 du code civil du Québec (1994);

ATTENDU le dépôt du certificat d'acceptation définitive des travaux en date du 6 novembre 2018 ;

ATTENDU l'approbation et la recommandation de paiement de la firme d'ingénierie Équiluqs et de l'ingénieur de la Municipalité des Cèdres, M. Jean-Paul Sauvé;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER le certificat d'acceptation définitive des travaux;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 6 (final) au montant de 56 173,49\$ (taxes incluses) à La Compagnie Meloche Inc. dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin du Fleuve;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 386-2016.

Adopté à l'unanimité

**2018-11-410 Paiement de factures diverses
La Compagnie Meloche Inc.
*Acceptation du décompte progressif numéro 3 (final) et acceptation définitive des travaux dans le cadre des travaux de pavage du chemin Saint-Antoine***

ATTENDU la résolution numéro 2016-11-512 octroyant le mandat à la Compagnie Meloche Inc. dans le cadre des travaux de pavage du chemin Saint-Antoine;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 3 (final) pour les travaux exécutés jusqu'au 15 novembre 2017;

ATTENDU l'inspection effectuée le 11 septembre 2018 confirmant que les travaux prévus aux documents contractuels ont été exécutés et que la construction est prête pour l'usage auquel elle est destinée conformément à l'article 2110 du code civil du Québec (1994);

ATTENDU le dépôt du certificat d'acceptation définitive des travaux en date du 17 octobre 2018 ;

ATTENDU la retenue contractuelle au montant de 2 928.77 \$ (taxes en sus);

ATTENDU l'approbation et la recommandation de paiement de la firme d'ingénierie Équiluqs et de l'ingénieur de la Municipalité des Cèdres, M. Jean-Paul Sauvé;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCEPTER le certificat d'acceptation définitive des travaux;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 3 (final) au montant de 3 367.35\$ (taxes incluses) soit 50% de la retenue contractuelle à La Compagnie Meloche Inc. dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin du Fleuve;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 386-2016.

Adopté à l'unanimité

2018-11-411 Mandat au Ministère des finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

2018-11-412 Dépôt des états comparatifs des 10 premiers mois de l'année 2018 et des estimés au 31 décembre 2018

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'état des activités financières pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2018 ainsi que des estimés au 31 décembre 2018.

2018-11-413 Radiation de créances diverses

ATTENDU diverses créances en souffrance datant de 2010 à 2017;

ATTENDU la Politique de recouvrement et radiation de créances;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la radiation des créances en souffrance;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE PROCÉDER à la radiation des créances en souffrance pour un montant total de 9 518.69\$.

Adopté à l'unanimité

2018-11-414 Dépôt de la procédure budgétaire

ATTENDU un nouveau processus budgétaire déposé au caucus du mois de juin 2018 par le Comité de planification et d'orientation;

ATTENDU QUE le maire s'interroge sur l'utilité d'adopter un nouveau processus budgétaire;

Le maire demande le vote :

Marcel Guérin : Demande la relecture du document
Louis Thauvette : Demande la relecture du document
Michel Proulx : Demande la relecture du document
Aline Trudel : Pour
Bernard Daoust : Pour

Le maire exerce son droit de veto.

**2018-11-415 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Demandes acceptées**

ATTENDU les demandes de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation des PIIA lors de sa séance du 17 octobre 2018 ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'ACCEPTER les demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que déposé, pour les propriétés suivantes :

ADRESSES	NATURE DE LA DEMANDE	DÉCISION
▪ 992, chemin du Fleuve – lot 2 048 255	Revêtement de la toiture	Acceptée
▪ 1941, chemin du Fleuve– lot 2 047 990	Construction 3 ^e version PIIA	Acceptée
▪ 17, rue Saint-Joseph – lot 2 048 255	PIIA 4 ^e version (modification clôture)	Acceptée
▪ 320, chemin du Fleuve - lot 2 047 663	Changement de portes et fenêtres	Acceptée
▪ 1202, chemin du Fleuve- lot 2 047 66	Borne recharge voiture électrique	Acceptée
▪ Lot 4 287 492	Affichage temporaire	Acceptée

Adopté à l'unanimité

**2018-11-416 Demande de dérogation mineure
1941, chemin du Fleuve (lot 2 047 990) – marge avant, marges latérales,
profondeur et hauteur du bâtiment d'un nouveau bâtiment**

ATTENDU la demande déposée le 9 octobre 2018 par Projet MJ Inc. (M. Julien Laberge) et appuyée avec le plan de l'arpenteur M. Gilles Lebel, dossier RSM-10400881-3, minute 28 512 et des plans préparés par Projet MJ Inc. déposés le 9 oct. 2018;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'une maison unifamiliale isolée de 2 étages située dans la zone H-19 avec une profondeur de 7,5 mètres, une hauteur de 10,3 mètres avec une marge avant de 5,5 mètres et des marges latérales de 8,5 mètres pour un total de 17 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une profondeur minimale de 8,5 mètres, une hauteur maximale de 10 mètres, une marge avant minimale de 7,62 mètres et des marges latérales minimales de 10 mètres pour un total de 20 mètres pour une maison unifamiliale isolée de 2 étages dans la zone H-19;

ATTENDU QUE l'implantation proposée respecte la bande riveraine;

ATTENDU la bonne foi du propriétaire;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé, dans un premier temps, la suspension de la demande lors de sa rencontre du 17 octobre;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 19 octobre 2018;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation de la demande lors de sa rencontre du 5 novembre 2018;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCEPTER la dérogation mineure visée par la demande déposée le 9 octobre 2018 pour le 1941, chemin du Fleuve (lot 2 047 990) – marge avant, marges latérales, profondeur et hauteur du bâtiment d'un nouveau bâtiment.

Adopté à l'unanimité

**2018-11-417 Demande de dérogation mineure
Lot 4 287 492 affichage temporaire**

ATTENDU la demande déposée le 17 octobre 2018 par LAHL Inc.;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à :

- 1) Régulariser une enseigne annonçant un projet en construction sur un terrain où il n'y a pas de projet en construction avec une superficie de 22,3 mètres carrés, posée à l'extérieur du délai prescrit et à une distance de 4 mètres de la ligne de lot sud alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit que l'enseigne doit être posée sur le terrain où il y a un projet en construction, que la superficie est limitée à 10 mètres carrés, que l'enseigne peut être placée 4 semaines avant le début des travaux et enlevée au plus tard 2 semaines après la fin des travaux pour un maximum de 12 mois et que l'enseigne doit respecter une distance minimale de 5 mètres avec une ligne de lot pour une enseigne annonçant un projet en construction;
- 2) Permettre une enseigne annonçant la vente du terrain d'une superficie de 9 mètres carrés alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite la superficie à 1 mètre carré pour une enseigne annonçant la vente d'un terrain;

ATTENDU QUE la dimension d'un mètre carré de superficie d'affichage pour annoncer la vente d'un terrain de grande superficie aux abords de la route 338 est insuffisante;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation de la demande lors de sa rencontre du 17 octobre dernier;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 19 octobre 2018;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER la dérogation mineure visée par la demande déposée le 19 octobre 2018 pour le lot 4 287 492 relative à une enseigne annonçant un projet en construction sur un terrain où il n'y a pas de projet en construction tel que décrit à l'alinéa 1) de la présente résolution conditionnellement à ce que les enseignes existantes annonçant le projet de construction du Haut-Chamberry sur le lot 4 287 492 soient retirées ;

DE REFUSER la dérogation mineure visée par la demande déposée le 19 octobre 2018 pour le lot 4 287 492 relative à une enseigne annonçant la vente du terrain d'une superficie de 9 mètres carrés tel que décrit à l'alinéa 21) de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

2018-11-418 Commission de la protection des territoires agricoles du Québec : demande d'autorisation pour l'aliénation et le morcellement du lot 2 048 546 (chemin du Fleuve)

ATTENDU la demande de M. Mario Cramerstetter concernant une demande d'autorisation pour l'aliénation et le morcellement d'un lot conformément à l'article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

ATTENDU QUE la demande vise le morcellement du lot 2 048 546 ;

ATTENDU QUE la superficie du lot visé est de 689 423 mètres carrés ;

ATTENDU QUE la demande a pour but de créer 4 lots dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

ATTENDU QUE la demande vise la vente des lots créés ;

ATTENDU QUE les lots contigus sont utilisés pour des fins agricoles ;

ATTENDU QUE l'utilisation projetée des lots visés est agricole ;

ATTENDU QUE la présente demande ne contrevenait pas aux différentes lois et règlements des autres instances gouvernementales au moment de son dépôt ;

ATTENDU QUE la présente demande ne contrevient pas aux règlements municipaux selon les documents fournis ;

ATTENDU que la présente demande répond aux critères édictés à l'article 62 de la LPTAA;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme a recommandé l'appui de la demande d'autorisation lors de sa séance du 17 octobre 2018;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'APPUYER la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le morcellement du lot 2 048 546 afin de former les 4 lots projetés et de permettre l'aliénation.

Adopté à l'unanimité

2018-11-419 Modification de la résolution numéro 13-11-591 / Demande d'acquisition d'un lot de grève de la station de pompage du fleuve en bordure des lots 2 048 214 et 3 810 161

ATTENDU la résolution numéro 13-11-594 relative à la demande d'acquisition d'un lot de grève de la station de pompage du fleuve en bordure des lots 2 048 214 et 3 810 161;

ATTENDU la réception de l'offre de vente nécessaire à l'avancement du dossier ainsi que le plan d'arpentage du lot 6 086 032 reçus de la direction de la gestion du domaine hydrique de l'état du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) le 26 octobre dernier;

ATTENDU QUE l'offre de vente est conditionnelle à la signature de la clause de servitude d'inondation et autres en faveur d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE les frais administratifs et le prix au mètre linéaire de rive ont augmenté depuis 2013;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 13-11-591 de la façon suivante :

D'AUTORISER le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer la clause d'intervention relativement à une servitude d'inondation et autres en faveur d'Hydro-Québec;

Qu'un chèque au montant de 666\$ plus 1.33\$ du mètre linéaire de rive (taxes en sus) soit pour un total à payer, incluant les taxes de 962.44\$ soit émis à l'ordre du ministre des Finances du Québec par le notaire Me François Leroux lorsque l'acte de vente aura été publié au Registre foncier du Québec.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-420 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 425-2018 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2019

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère, Aline Trudel, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 425-2018 ayant pour objet de déterminer la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2019.

Le conseiller dépose également le projet de règlement, joint en annexe A.

Adopté à l'unanimité

2018-11-421 Avis de motion et dispense de lecture - règlement numéro 395-8-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin d'autoriser l'usage P204 dans la zone A-13 uniquement

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE est donné par la conseillère, Aline Trudel, que sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 395-8-2018 modifiant le règlement numéro 395-2016 afin d'autoriser l'usage P204 dans la zone A-13 uniquement.

En même temps que la présentation du présent avis de motion, une dispense de lecture a été unanimement acceptée.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil dans les délais prescrits, le tout conformément à la loi.

2018-11-422 Adoption du premier projet de règlement numéro 395-8-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin d'autoriser l'usage P204 dans la zone A-13 uniquement

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 395-2016 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 11 mai 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et que le règlement de zonage numéro 395-2016 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge pertinent la relocalisation d'une antenne de télécommunication en zone A-13;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme est favorable au projet de règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2018;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été dûment remise à tous les membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement tel que prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme se déroulera le 6 décembre 2018 à 19h;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement portant le titre de :
Règlement numéro 395-8-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin d'autoriser l'usage P204 dans la zone A-13 uniquement

QUE le texte du règlement numéro 395-8-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2018-11-423 Avis de motion et dispense de lecture - règlement numéro 396-2-2018 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 396-2016 afin d'ajouter des objectifs et des critères applicables aux antennes de télécommunications

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE est donné par la conseillère, Aline Trudle, que sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 396-2-2018 modifiant le règlement numéro 396-2016 afin d'ajouter des objectifs et des critères applicables aux antennes de télécommunications.

En même temps que la présentation du présent avis de motion, une dispense de lecture a été unanimement acceptée.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil dans les délais prescrits, le tout conformément à la loi.

2018-11-424 Adoption du projet de règlement numéro 396-2-2018 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 396-2016 afin d'ajouter des objectifs et des critères applicables aux antennes de télécommunications

ATTENDU QUE le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 396-2016 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 24 mars 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et que le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 396-2016 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge pertinent d'encadrer avec le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) les antennes de télécommunications à venir;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme est favorable au projet de règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2018;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été dûment remise à tous les membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement tel que prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme se déroulera le 6 décembre 2018 à 19h;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil adopte le projet de règlement portant le titre de :
Règlement numéro 396-2-2018 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 396-2016 afin d'ajouter des objectifs et des critères applicables aux antennes de télécommunications

QUE le texte du règlement numéro 396-2-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2018-11-425 Adoption du règlement numéro 370-1-2018 modifiant le règlement numéro 370-2014 relatif aux demandes de démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité des Cèdres

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 8 juillet 2014, un règlement relatif aux demandes de démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité des Cèdres;

ATTENDU QUE la Municipalité désire modifier certaines dispositions dudit règlement relativement aux bâtiments visés par le règlement et à la pénalité minimale;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné et un projet déposé à la séance extraordinaire du Conseil du 23 octobre 2018;

ATTENDU QUE le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 370-1-2018 modifiant le règlement numéro 370-2014 relatif aux demandes de démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité des Cèdres

QUE le texte du règlement numéro 370-1-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2018-11-426 Résolution modifiant le règlement d'emprunt numéro 421-2018 décrétant un emprunt de 4 000 000\$ pour la construction d'un nouveau garage municipal afin de modifier les articles 2 et 6

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 421-2018 décrétant un emprunt de 4 000 000\$ pour la construction d'un nouveau garage municipal a été adopté par le Conseil municipal en date du 11 septembre 2018;

ATTENDU la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de modifier les articles 2 et 6 dudit règlement;

ATTENDU QUE ces modifications ne changent pas l'objet du règlement et n'augmentent pas la charge des contribuables;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1076 du Code municipal, les modifications peuvent être effectuées par résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres modifie les articles 2 et 6 du règlement numéro 421-2018 décrétant un emprunt de 4 000 000\$ pour la construction d'un nouveau garage municipal pour qu'ils se lisent dorénavant comme suit :

ARTICLE 2

Le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de construction d'un nouveau garage municipal sur le chemin Saint-Féréol selon la soumission reçue en date du 21 août 2018 déposée par Construction R.D.J. inc., l'estimation en date du 15 octobre 2018 signée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin et les plans et devis préparés par Massicotte Dignard Taillefer Patenaude atelier d'architecture portant le numéro 2540-18 en date du 22 juin 2018 incluant les frais, taxes et imprévus lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes A, B et C.

ARTICLE 6

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Adopté à l'unanimité

2018-11-427 Dufresne Hébert Comeau avocats
Allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels supplémentaires pour l'année 2018

ATTENDU la résolution numéro 2018-01-20 octroyant une banque de 75 heures à Me Rino Soucy relativement à des besoins en assistance juridique dans différents dossiers municipaux;

ATTENDU QUE la banque d'heures est épuisée et les dossiers présentement en cours;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'OCTROYER pour l'année 2018, une banque supplémentaire de 100 heures au taux horaire de 135\$ / heure à Me Rino Soucy du cabinet Dufresne Hébert Comeau avocats pour un montant maximum de 13 500\$ (taxes en sus), et ce relativement à des besoins en assistance juridique dans différents dossiers municipaux.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-428 Dufresne Hébert Comeau avocats
Mandat de requête à la Cour d'appel du Québec relatif à la cause Municipalité des Cèdres c. Elena Venettacci

ATTENDU le jugement défavorable à la Municipalité rendu par le juge Kirkland Casgrain de la Cour supérieure le 17 octobre 2018 dans la cause Municipalité des Cèdres c. Elena Venettacci ;

ATTENDU QUE ce jugement risque de faire jurisprudence et pourrait devenir défavorable à la réglementation d'urbanisme ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE MANDATER le cabinet Dufresne Hébert Comeau avocats pour le mandat de préparation et de dépôt d'une requête à la Cour d'appel du Québec dans cette cause pour un mandat forfaitaire de 10 000\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-429 Entente hors-cour relative à la cause Ivanhoe Turcotte c. Municipalité des Cèdres / Cour du Québec, division petites créances

ATTENDU la demande de dédommagement M. Ivanhoe Turcotte déposée à la Cour du Québec, chambre civile, division des petites créances le 22 mars 2018;

ATTENDU la contestation de la Municipalité dûment déposée à la Cour du Québec, chambre civile, division des petites créances le 18 avril 2018;

ATTENDU l'audience tenue le 8 novembre 2018;

ATTENDU la médiation intervenue entre les parties;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer l'entente hors-cour relative à la cause Ivanhoe Turcotte c. Municipalité des Cèdres / Cour du Québec, division petites créances.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-430 Vidéotron Services Affaires: renouvellement des comptes numéros 75776468-001-8 et 57672857-001-0 relatifs au service de téléphonie du Pavillon des Bénévoles et de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour une période de 36 mois

ATTENDU la résolution numéro 2015-09-346 octroyant un contrat de 36 mois à Vidéotron s.e.n.c. pour un service de lignes téléphoniques pour les bâtiments et équipements municipaux;

ATTENDU QUE le contrat vient à échéance;

ATTENDU l'offre de renouvellement de Vidéotron Services Affaires au même tarif que le contrat précédent;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE RENOUELER le contrat de service de téléphonie avec Vidéotron Services Affaires pour les comptes numéros 75776468-001-8 (bibliothèque Gaby-Farmer-Denis) au coût mensuel de 52.48\$ (taxes en sus) et 57672857-001-0 (Pavillon des Bénévoles) au coût mensuel de 53.72\$ (taxes en sus) pour une période de 36 mois;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer le contrat de service de téléphonie avec Vidéotron Services Affaires.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-431 Appel d'offres public pour la collecte, transport et disposition des résidus domestiques pour les années 2019 à 2021 et 2 années d'option (2022-2023) : fréquence annuelle des collectes

ATTENDU l'échéance au 31 décembre 2018 du contrat pour la collecte, transport et disposition des résidus domestiques;

ATTENDU la mise en place d'une collecte pour les résidus alimentaires (matières organiques);

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec de même que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ont établi divers objectifs dont le détournement des matières organiques de l'enfouissement d'ici 2020; la valorisation de 60% des matières organiques; le recyclage de 70% du papier, carton, plastique, verre et métal;

ATTENDU QUE la diminution de la fréquence de collecte des déchets incite les citoyens à réduire leur consommation, à favoriser le réemploi et à participer aux programmes de récupération en place;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE la fréquence de la collecte des résidus domestiques soit établie à 1 fois aux 2 semaines à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité

2018-11-432 Nomination d'un maire suppléant

ATTENDU QU'en cas d'absence du maire, un maire suppléant est nommé en alternance aux 6 mois;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

DE NOMMER M. Michel Proulx à titre de maire suppléant du 14 novembre 2018 au 14 mai 2019.

Adopté à l'unanimité

2018-11-433 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal

ATTENDU QUE les élus doivent déclarer leurs intérêts pécuniaires au plus tard soixante jours après leur élection et à chaque anniversaire d'élection, sans quoi ils perdent le droit à leur siège et à leur salaire;

Les membres du Conseil municipal dûment constitué de M. Raymond Larouche, M. Michel Proulx, M. Serge Clément, Mme Aline Trudel, M. Bernard Daoust, M. Louis Thauvette et M. Marcel Guérin ont déposé à la présente séance ordinaire du Conseil du 13 novembre 2018, le document relatif à la divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

2018-11-434 Modification de la Politique de travail des formateurs de premiers répondants 2018-2019

ATTENDU la résolution numéro 2018-09-360 adoptant la Politique de travail des formateurs de premiers répondants 2018-2019;

ATTENDU le taux horaire médian des formateurs selon l'information sur le marché du travail (IMT) d'Emploi Québec;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE MODIFIER l'annexe A de la Politique de travail des formateurs de premiers répondants de la façon suivante :

Formateur 37\$ pour la formation des employés municipaux de la
Municipalité des Cèdres

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-435 Nomination de M. Marino Chapadeau à titre de chef d'équipe au Service des travaux publics pour la période hivernale 2018-2019

ATTENDU la pertinence de nommer un chef d'équipe au Service des travaux publics pour la période hivernale 2018-2019;

ATTENDU l'appel de candidatures dûment affiché le 9 octobre dernier ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective de l'union des employés et employées de service – section locale 800 en applicables ;

ATTENDU l'accord du syndicat sur le candidat proposé ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

DE NOMMER M. Marino Chapadeau à titre de chef d'équipe pour la période hivernale 2018-2019, et ce selon les conditions prévues à la convention collective de l'union des employés et employées de service – section locale 800 en vigueur.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-436 Embauche de M. Nicola Pilon à titre de journalier/ouvrier temporaire au Service des travaux publics

ATTENDU les besoins en personnel pour la période hivernale 2018-2019 au Service des travaux publics;

ATTENDU l'offre d'emploi publié le 10 octobre 2018;

ATTENDU les entrevues effectuées les 2, 5 et 8 novembre 2018;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Nicola Pilon à titre de journalier/ouvrier temporaire pour la période hivernale 2018-2019, et ce selon les conditions prévues à la convention collective de l'union des employés et employées de service – section locale 800 en vigueur;

QUE l'embauche est conditionnelle à un examen médical pré-emploi satisfaisant;

QUE la période d'emploi débute le 3 décembre 2018 pour une durée de 18 semaines.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-437 Suspension sans solde de l'employé numéro 46

ATTENDU l'avis signifié à l'employé numéro 46 en date du 7 novembre 2018;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

DE SUSPENDRE sans solde l'employé numéro 46 pour une durée indéterminée;

QUE la suspension sans solde est effective au 7 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité

2018-11-438 Fin de l'entente de location Patinoire Leduc

ATTENDU la résolution numéro 13-02-104 autorisant une entente de location de terrain (lot 2 045 745) appartenant à M. Richard Leduc pour la fourniture d'une patinoire pour les résidents du secteur de la rue Leduc;

ATTENDU QUE l'entente vient à échéance en 2018 et est renouvelable par résolution du Conseil;

ATTENDU QUE la patinoire dessert une population réduite regroupée dans une vingtaine d'habitations;

ATTENDU la diminution de l'achalandage constatée au cours des 5 dernières années;

ATTENDU QUE la surface engazonnée du terrain nécessite des travaux de nivellement important;

ATTENDU les recommandations du Comité des parcs et réseau cyclable;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil met fin à l'entente de location de terrain (lot 2 045 745) conclue avec M. Richard Leduc pour la fourniture d'une patinoire pour les résidents du secteur de la rue Leduc.

Adopté à l'unanimité

2018-11-439 Modification de la Politique de subvention pour activités sportives

ATTENDU la Politique de subvention aux citoyens pour activités sportives en vigueur;

ATTENDU QUE certains sports éligibles à l'aide financière sont régis par un organisme non accrédité auprès de la Municipalité;

ATTENDU la pertinence de mettre à jour la liste des organismes accrédités auprès de la Municipalité;

ATTENDU la recommandation du Comité des parcs et réseau cyclable;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

DE MODIFIER la Politique de subvention pour activités sportives afin d'inclure les modalités relatives à l'aide financière régis par un organisme non accrédité auprès de la Municipalité et de mettre à jour la liste des organismes accrédités auprès de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-440 M3béton : contrat pour l'achat, le transport et l'installation de 2 tables de ping-pong, modèle Halvard

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de poursuivre la revitalisation des parcs municipaux;

ATTENDU la recommandation du Comité des parcs et réseau cyclable d'acquérir 2 plateaux pour ping-pong et structure en Ductal-Fo pour les parcs Valade et Colibris;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition des biens et services;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCEPTER l'offre numéro 2148 de M3béton pour l'achat, le transport et l'installation de 2 tables de ping-pong, modèle Halvard au coût de 19 900\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-441 Piste cyclables Soulanges : demande de contribution municipale pour l'entretien de la piste cyclable en 2018

ATTENDU QUE pour la saison 2018, la Municipalité des Cèdres a contribué à l'entretien de la Piste cyclable Soulanges de la façon suivante :

DÉTAILS DE LA CONTRIBUTION	COÛT
Entretien et aménagement par les employés municipaux (60h x 2 employés)	4800.00 \$
Fauchage (10h x 1 employé)	400.00 \$
Contribution annuelle entretien général (2 \$ x 6888 résidents)	13776.00\$
Réunion du comité (3 heures x 7 réunions =21 heures)	509.95 \$
TOTAL LES CÈDRES :	19 485.95\$

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres accepte d'apporter sa contribution sous forme monétaire, prêt de matériel et de main-d'œuvre pour l'année 2018;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

QUE le Conseil municipal confirme au Comité Piste cyclable Soulanges, une dépense de 24 685.95 \$ pour l'entretien de la piste cyclable Soulanges pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité

2018-11-442 Centre communautaire des aînés de Soulanges : autorisation de signature du contrat de services de popotes roulantes pour l'année 2019

ATTENDU QUE le contrat de service de popotes roulantes intervenu avec le Centre communautaire des aînés de Soulanges vient à échéance le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU la volonté de renouveler le contrat pour l'année 2019 ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Aline Trudel
Il est résolu

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer un contrat de service avec le Centre communautaire des aînés de Soulanges au coût approximatif de 2 024\$ (taxes en sus) afin d'offrir le service de « Popotes roulantes aux aînés » pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-443 Autorisation de travaux d'aménagement d'une patinoire extérieure au parc Colibris
Projet 2016-800-05

ATTENDU le projet d'aménagement d'une patinoire extérieure au Parc Colibris;

ATTENDU la réception d'une subvention de 63 194,14\$ dans le cadre de la phase IV du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives;

ATTENDU la nécessité de procéder à la préparation d'une base en gravier afin de recevoir la patinoire extérieure pour la saison 20018-2019;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Il est résolu

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire de 18 000\$ (taxes en sus) pour la préparation de la base en gravier de la patinoire extérieure.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-444 Demande de reconnaissance d'un véhicule d'urgence

ATTENDU la pertinence de banaliser le véhicule personnel du directeur du Service de sécurité incendie afin qu'il puisse se rendre directement sur le lieu d'un appel incendie ou sur le lieu d'une intervention d'entraide;

ATTENDU l'utilité de recourir au véhicule banalisé pour le transport du personnel, le rapatriement de matériel ou à titre de véhicule de remplacement pour les Premiers Répondants;

ATTENDU la recommandation du Comité de Sécurité Incendie et civile de la réunion du 31 octobre dernier;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE DÉPOSER une demande d'autorisation pour la reconnaissance de véhicules d'urgences auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec;

D'AUTORISER M. Jimmy Poulin, directeur général à signer une entente relative aux frais et responsabilités de la Municipalité dans le cadre de la reconnaissance d'un véhicule privé balisé.

Mme Aline Trudel demande le vote :

*Marcel Guérin : Pour Michel Proulx : Pour Bernard Daoust : Pour
Louis Thauvette : Pour Aline Trudel : Contre*

Résultat : 4 Pour / 1 Contre

Adopté sur division

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-445 Gérard Leroux et fils Inc. : autorisation de signature d'une entente de service de déneigement

ATTENDU la pertinence de se doter d'un service de support au déneigement pour la saison 2018-2019;

ATTENDU QUE Gérard Leroux et fils Inc. possède le personnel et les équipements nécessaires afin de répondre aux besoins de la Municipalité en tout temps;

ATTENDU la recommandation du Comité des services techniques et travaux publics lors de la réunion du 24 octobre dernier;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer une entente de service de déneigement avec Gérard Leroux et fils Inc. pour la saison 2018-2019 pour un contrat de 280 heures pour un montant de 22 400 \$ (taxes incluses).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-446 Pavages Vaudreuil Ltée. : contrat pour la fourniture et livraison de sable abrasif (AB-10) et de pierre concassée (AB-5) pour la période du 15 novembre 2018 au 15 avril 2019

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation acheminé le 16 octobre 2018 conformément à la Politique d'acquisition de biens et de services pour la fourniture de sable abrasif (AB-10) et de pierre concassée (AB-5) pour la saison 2018-2019 comprenant les matériaux, redevances et les frais de transport ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 30 octobre 2018 dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Pavage Vaudreuil Itée	48 982.80\$
Les Carrières Régionales Bauval	51 719.20\$
Demix Béton & Agrégats	63 284.54
Carrières Dolomite	63 776.63\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission s'avère conforme ;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission de Pavages Vaudreuil Itée, au prix de 15,93\$ la tonne métrique pour le sable de calibre AB-10 et de 19,88\$ la tonne métrique pour la pierre concassée de calibre AB-5 pour un montant total estimé de 48 982.80\$ (taxes incluses) incluant les matériaux, redevances et les frais de transport pour la période du 14 novembre 2018 au 15 avril 2019.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-447 Entreprise Dany Enrg. : contrat pour la fourniture de la main d'œuvre, le matériel et les équipements aux travaux de déchiquetage de branches pour l'année 2019

ATTENDU la volonté d'offrir un service de déchiquetage de branche d'arbre aux citoyens ;

ATTENDU la recommandation du Comité des services techniques et travaux publics lors de la réunion du 24 octobre dernier;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission d'Entreprise Dany Enrg. pour un service de déchiquetage et disposition de branches d'arbre pour l'année 2019 au coût de 17 325\$ (taxes en sus);

QUE les semaines de collectes sont les suivantes:

- 1^{ère} collecte - semaines du 6 et 13 mai 2019;
- 2^e collecte - semaine du 25 juin et 2 juillet 2019;
- 3^e collecte - semaine du 9 et 16 septembre 2019;
- 4^e collecte – semaine du 4 et 11 novembre 2019.

QUE le taux horaire des collectes spéciales s'établit à 105\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-11-448 Ministère des Transports: autorisation de signature du contrat relatif aux travaux de fauchage de fossés d'une partie du chemin Saint-Féréol

ATTENDU QUE la Municipalité exécute les travaux de fauchage de fossés d'une partie du chemin Saint-Féréol soit de la bretelle d'entrée et sortie numéro 26 de l'autoroute 20, direction ouest, jusqu'au chemin du Fleuve, propriété du ministère des Transports;

ATTENDU la demande de la Municipalité de signer un contrat avec le Ministère afin de définir la nature et les exigences des travaux;

ATTENDU QUE le contrat est d'une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour les années subséquentes;

Il est proposé par

Appuyé par Aline Trudel
Et résolu Bernard Daoust

D'AUTORISER le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer un contrat relativement aux travaux de fauchage de fossés d'une partie du chemin Saint-Féréol soit de l'intersection de la bretelle d'entrée et de sortie numéro 26 de l'autoroute 20, direction ouest, jusqu'au chemin du Fleuve, et ce au prix global forfaitaire de 2 000\$ par année.

Adopté à l'unanimité

2018-11-449 Annulation de l'appel d'offres numéro AO 2018-14 – réfection du poste de surpression et réservoir Saint-Féréol

ATTENDU l'appel d'offres public dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres le 18 septembre 2018 pour la réfection du poste de surpression et réservoir Saint-Féréol ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 22 octobre 2018 dont le résultat du plus bas soumissionnaire conforme est trop élevé comparativement à l'estimation prévu des travaux ;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ANNULER l'appel d'offres numéro AO 2018-14 relatif à la réfection du poste de surpression et réservoir Saint-Féréol.

Adopté à l'unanimité

2018-11-450 Remplacement de l'automate à l'aqueduc du Fleuve

ATTENDU la désuétude des équipements de contrôle du poste de distribution du Fleuve ;

ATTENDU une série de troubles intermittents observés depuis plus de 4 ans;

ATTENDU QUE ces troubles ont pour effet de mettre hors circuit les équipements de distribution et/ou de chloration entraînant l'obligation d'émission d'avis d'ébullition et la remise en suspension des résidus de fer dans la conduite (eau brune) ;

ATTENDU QUE la mise à jour des progiciels de contrôle n'est plus disponible;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'ACCORDER une enveloppe budgétaire de 45 000\$ pour le remplacement et la mise à jour des équipements de contrôle de traitement et de distribution de l'eau potable au poste du Fleuve par l'ajout d'un panneau de contrôle comprenant les équipements de protection adaptés, de communication, de l'automate et de l'interface opérateur incluant la programmation.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Période de questions allouée aux personnes présentes

Début de la période : 20h44

Fin de la période de questions : 21h01

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2018-11-451 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 21h11.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier